



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation de rentrée scolaire

Question écrite n° 7384

Texte de la question

M. André Borel attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'attribution de l'allocation de rentrée scolaire. Il précise que certaines familles ne remplissent pas, a priori, toutes les conditions requises, et pourtant devraient bénéficier de cette allocation. A titre d'exemple, prenons le cas d'un couple avec un enfant scolarisé. Le père reconnu travailleur handicapé est en arrêt maladie et perçoit des indemnités journalières. La mère, sans emploi, perçoit l'allocation unique dégressive des Assedic. Ils sont propriétaires d'une maison dont le prêt est pris en charge par l'assurance. Compte tenu de leur situation, ils ne perçoivent aucune prestation de la caisse d'allocation familiale. L'une des conditions d'obtention de l'allocation de rentrée scolaire étant qu'il faut avoir reçu pour le mois de juillet au moins 1 prestation de la CAF, ce couple dont les ressources ne dépassent pourtant pas le plafond établi, ne pourra donc pas y prétendre. La plupart du temps, les communes, par le biais du centre communal d'action sociale aident ces familles, se substituant ainsi au versement d'une prestation due par l'état. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour pallier cet état de fait.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur la situation au regard du droit à l'allocation de rentrée scolaire des familles n'ayant qu'un seul enfant à charge au sens des prestations familiales, dont les ressources sont inférieures au plafond d'attribution de la prestation, mais qui ne remplissent pas la condition de droit relative au bénéfice d'une autre prestation familiale, de l'aide personnalisée au logement, de l'allocation aux adultes handicapés ou de revenu minimum d'insertion. Le Gouvernement est sensible à ce problème. Cette question pourrait être étudiée dans le cadre de réexamen d'ensemble de la politique familiale, décidée par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. André Borel](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7384

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4436

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1060